



INSCRIPTION FORMATION B.N.S.S.A (accéléré) / SECOURISME

• ADHÉRENT

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Lieu de naissance :

Adresse :

Code Postal + Ville :

Profession :

Téléphone :

E-mail :

Comment nous avez-vous connu ?

Bouche à oreille

Presse

Internet

Affiche

Autre, préciser :

• + SI L'ADHÉRENT EST NON MAJEUR (avoir 17 ans révolus le jour de l'examen)

PÈRE / Nom - Prénom :

Profession :

E-mail :

Tél :

MÈRE / Nom - Prénom :

Profession :

E-mail :

Tél :

• BNSSA EN ACCÉLÉRÉ (Pour nageurs confirmés !) ou RÉVISION

Sur Montpellier Mardi 02 au Vendredi 07 Mai 2023 Piscine Marcel Spilliaert.

Horaires : Mardi à Vendredi 17h30-21h. Samedi et Dimanche 11h-13h.

Attention, test d'entrée avant participation à la formation.

Détails : 6h de réglementation du mardi au vendredi et 12h d'entraînement aquatique sur la semaine. Un livret de formation sera transmis par Mail à chaque candidat.

• FORMULE (*entourer votre choix)

- BNSSA accéléré avec Pse1 ou Pse2 (460€)
- BNSSA accéléré avec recyclage Pse 1 (320€)
- BNSSA accéléré avec Pse1 + Pse2 (690€)
- BNSSA accéléré déjà Pse1 ou 2 à jour (250€)
- Révision BNSSA+Recyclage Pse1/2 (240€)
- Révision BNSSA (180€)
- Pse1 ou Pse2 (260€)
- Recyclage Pse1 ou Pse2 (70€) *

Attention : Frais d'examens 40 € à régler le jour J.

Pour toutes les formules Bnssa, rajouter un chèque de 30 € à l'ordre de la FNMNS. Si obtention du diplôme BNSSA, une assurance en responsabilité civile professionnelle sera automatiquement souscrite.

*Pour les journées de Recyclages Pse, les dates seront communiquées sur demande, un lien vous sera transmis.

- **FORMATION SECOURISME sur Montpellier (*Entourer votre choix)**

PSE 1

ET/OU

PSE2

Du 20 au 24/02/2023 à Montpellier

Du 27/02 au 03/03/2023 à Montpellier

Du 01 au /05/05/2022 à Lunel ou Mtp

Du 24 au 28/04/2023 à Montpellier

EUROS

Règlement :

Montant 1^{er} chèque :

N° chèque :

Montant 4^{ème} chèque :

N° chèque :

FORMATION CHOISIE (à remplir) :

MONTANT TOTAL DE LA FORMATION (hors frais d'inscription examen BNSSA) :

Montant 2^{ème} chèque : _____

N° _____

chèque : Montant 5^{ème} chèque : _____ N° chèque :

Montant 3^{ème} chèque : _____

N° _____ chèque :

Banque : _____

Règlement à l'ordre de M.A.T.

DOSSIER À FOURNIR PAR ACTIVITÉ

PSE1 ou et PSE2 : 1 photo + copie CNI + enveloppes à votre adresse : 1 A4 timbrée à 100g + 1 petite timbrée à 20g

Recyclage / Formation Continue : 1 photo + copie CNI + enveloppes à votre adresse : 1 A4 timbrée à 100g + 1 petite timbrées à 20g + copie du diplôme initial + copie du dernier recyclage

B.N.S.S.A. : 1 photo + copie CNI + 1 enveloppe à votre adresse : 1 A4 timbrée à 100g + certificat médical d'aptitude au Sauvetage Nautique + copie du PSE1 ou PSE2 (ou de la dernière révision si déjà obtenue).

ATTENTION : Toute activité ayant commencée est due. Il ne sera pas effectué de remboursement.

Tout cours non suivi est perdu. Dès votre inscription, vous devenez membre de l'association Montpellier Triathlon (MAT). Les statuts et le règlement intérieur sont disponibles dans nos locaux. **Nous ne pouvons pas vous envoyer de confirmation d'inscription : afin de vérifier si votre dossier est bien pris en compte, merci de nous contacter par mail ou téléphone.** En cas de problèmes techniques dans les bassins occupés, l'association n'est pas responsable.

L'association MAT se réserve le droit de prendre des photos et films lors des entraînements, compétitions et manifestations pour son usage de communication: prospectus, affiches et site.

En ce qui concerne la formation BNSSA, Montpellier Triathlon (MAT) et la FNMNS notre partenaire, se réservent le droit de présenter ou non les candidats à l'examen final suivant leurs résultats aux examens blancs, leur assiduité durant la période de formation et si Pse 1 à jour.

Date : _____ Signature :

Montpellier triathlon
551 Rue de la Métairie de SAYSSET
34070 Montpellier